

As well as its permanent exhibits on CERN and its research, Microcosm hosts temporary exhibitions from other centres, the most recent having been the European Southern Observatory (ESO). After DESY, Microcosm will welcome the European Space Agency, with its scientific satellite programme. The Microcosm centre, behind the main reception building (No. 33) is open daily, except Sundays, from 09.00 to 17.00 hrs.

de la recherche Heinz Riesenhuber en était l'invité d'honneur.

Outre les expositions permanentes sur le CERN et son programme de recherche, Microcosm présente des expositions temporaires d'autres centres, la plus récente ayant été celle de l'Observatoire austral européen (ESO). Après DESY, Microcosm accueillera l'Agence spatiale européenne et son programme de satellites scientifiques. Le centre Microcosm, situé derrière le bâtiment de la réception (No 33), est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h à 17 h.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

MAINTIEN/SUPPRESSION D'ALLOCATION POUR ENFANT A CHARGE DE 18 ANS ET PLUS

Les membres du personnel ayant des enfants de 18 ans ou plus (ou atteignant 18 ans au cours de l'année scolaire 1990/91) ont reçu courant août un

QUESTIONNAIRE

S'ils n'y ont pas encore donné suite, ils sont priés de le retourner **sans délai**.

Si l'enfant à charge poursuit ses études, ils devront en outre fournir un

CERTIFICAT DE SCOLARITE

pour l'année scolaire 1990/91, le **21 décembre 1990 au plus tard**.

De la fourniture de ce certificat dépend le maintien de l'allocation pour enfant à charge au-delà du 1.9.1990.

Remboursements et Congés
Division du Personnel
Tél. 3238-4474

VOL

A la suite d'une enquête des gendarmeries française et suisse, un ancien salarié d'une entreprise contractante de travail temporaire a été arrêté pour vol de matériel informatique. Il a été condamné récemment par le Tribunal de Police de Genève. De ce fait, il ne sera plus autorisé à travailler sur le domaine du CERN.

Relations avec les Pays-hôtes
Tél. 5152

EXTENSION/SUPPRESSION OF ALLOWANCE FOR DEPENDENT CHILDREN AGED 18 AND ABOVE

Members of the personnel with dependent children aged 18 or above (or reaching 18 during the 1990/91 school year) have received a

QUESTIONNAIRE

in August. If this questionnaire has not been completed and returned, they are requested to do so **immediately**.

If the dependent child's education continues, they will also have to provide a

SCHOOL CERTIFICATE

for the 1990/91 school year **before 21 December 1990**.

The continuation of the children's allowance after 1.9.1990 depends upon the receipt of this certificat.

Claims and Leave
Personnel Division
Tel. 3238-4474

THEFT

Following an enquiry by the French and Swiss police, a former staff member of a firm engaging temporary labour has been arrested for the theft of computer equipment, and was recently sentenced by the Geneva Police Court. This means that he will not be allowed to work on the CERN site again.

Relations with the Host States
Tel. 5152